

**COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2020/09/21-03

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 21 septembre 2020, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représentée par M. Lionel Nicod, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,

Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et master au sein d'Aix-Marseille Université modifié,

Vu le cadrage des modalités de contrôle des connaissances approuvé par la Commission de la formation et de la vie universitaire le 18 juin 2020,

DÉCIDE :

OBJET : Modalités de contrôle de connaissances (MCC)- COVID-19 des diplômes nationaux qui relèvent de la compétence de la CFVU pour 2020/2021

La commission formation et vie universitaire approuve les modalités de contrôle des connaissances (MCC) spécifiques COVID-19 des diplômes nationaux qui relèvent de la compétence de la CFVU pour l'année universitaire 2020/2021. Ces modalités sont détaillées en annexe à la présente délibération.

Cette délibération a été adoptée par 26 voix pour et 1 contre.

Membres en exercice : 38

Quorum : 20

Présents et représentés : 27

Fait à Marseille, le 21 septembre 2020



Eric Berton
Président d'Aix-Marseille Université

Document approuvé par la CFVU du 21 septembre 2020

Modalités de contrôle des connaissances Covid 2020-2021

Texte applicable aux diplômes nationaux dont les MCC relèvent de la
compétence de la CFVU

Afin que les composantes puissent adapter les MCC en cas de rebond du Covid, il est proposé à la CFVU d'adopter un principe selon lequel les MCC qui sont communiquées aux étudiants sont réduites aux seuls impératifs légaux et se résument ainsi à la typologie des épreuves (contrôle continu partiel, contrôle continu intégral, contrôle terminal) et au type d'épreuve (écrit/oral ou une combinaison des deux).

Les MCC Covid étant un degré de détail moindre que les MCC classiques, les composantes peuvent toutefois faire le choix de maintenir les MCC telles qu'elles les avaient faites approuver par les CFVU antérieures.

Latitude possible : disparition de la durée de l'épreuve (sauf texte spécifique règlementant de manière détaillée les diplômes, spécifiquement les diplômes de santé), disparition des détails de l'épreuve à l'intérieur d'un ECUE.

Ainsi, pour chaque ECUE (ou UE si l'UE est l'élément le plus bas de structuration de la maquette), seuls le type de MCC (contrôle terminal, contrôle continu intégral et contrôle continu partiel) et le type d'épreuve (écrite/orale) sont désormais indiqués et les composantes doivent les respecter.

Les conditions minimales du CCI et du CCP restent en vigueur. Ainsi en licence, lorsque le CCI est instauré, **les conditions minimales respectent le cadrage établissement** : celui-ci se compose d'au moins trois épreuves réparties dans le semestre. Aucune des épreuves organisées dans le cadre du CCI ne peut représenter plus de 50 % de la note finale à l'enseignement concerné. Ces modalités sont les modalités actées dans les MCC classiques.

Circuit des instances à respecter en cas de modification de l'évaluation au sein d'un ECUE (ou UE si l'UE est l'élément le plus bas de structuration de la maquette) :

- les composantes soumettent pour avis à leur Conseil les ajustements aux MCC ordinaires, en précisant les coefficients au sein de l'ECUE et la durée des épreuves

de remplacement (en respectant la typologie et le type d'épreuve indiqués dans les MCC ordinaires).

Elles sont immédiatement exécutoires et diffusées aux étudiants par la composante concernée.

- les composantes déposent les nouvelles MCC sur un espace Cloud dédié consultable par les membres de la CFVU.

Sous réserve d'être déposées 15 jours avant la CFVU dans l'espace Cloud dédié, ces MCC Covid seront présentées pour information à la CFVU.

Dans tous les cas, les composantes informent deux semaines avant les épreuves de contrôle terminal les étudiants du planning et du détail de chaque épreuve.